

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSET, Mme Martine SAVARY

Excusés : M. Eric CAUVIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSET, M. Manoël DUDOUIT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Laurence DUFOUR, Mme Sylvie GAUTIER, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Gilles MALICOT, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Sébastien LEMONNIER

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 8 décembre 2022

Date d'affichage du procès-verbal : 23 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Pouvoirs : 5

Votants : 20

Délib. n°2022-089 : RH - modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

A l'occasion du conseil municipal du 27/10/2022, une modification du tableau des effectifs avait été décidée pour permettre la création d'un nouveau service voirie au sein des services techniques, composé de deux agents à recruter.

La phase de recrutement est maintenant terminée. Le choix du jury s'est porté sur les deux candidats ci-après :

- ✓ **Jimmy BERTIN** (adjoint technique à Caen la Mer) - date d'arrivée : 01/02/2023
- ✓ **Yohan VIOLETTE** (adjoint technique principal de 2^{ème} classe à Syndicat Mixte du Point Fort Environnement) - date d'arrivée : 01/03/2023

Compte tenu du grade des agents recrutés, il convient de modifier à nouveau le tableau des effectifs de la commune et d'abroger partiellement la délibération précédente n°2022-079 du 27/10/2022 :

- 2 postes d'agent de voirie sont créés aux services techniques sur les grades d'**adjoint technique** et d'**adjoint technique principal de 2^{ème} classe**.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la délibération du 26/10/2017 fixant à 100 % le taux d'avancement,

Vu l'arrêté municipal n°2021/88 du 05/08/2021 approuvant les lignes de crédits de gestion (LDG) ;

Vu la délibération n°2022-079 du 27/10/2022 ;

Vu le tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022 (LDG) ;

Publié le

ID : 050-200063592-20221215-DELIB2022_089-DE

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Créer deux postes permanents aux services techniques (agents de voirie), à temps complet (35/35^{ème}), sur les grades d'adjoint technique et d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif 2023, chapitre 12, articles 6411 et suivants ;
- Abroger partiellement la délibération n°2022-079 du 27/10/2022 en ce qui concerne les postes créés aux services techniques.

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

